

Compte rendu de la séance du samedi 10 avril 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Geneviève OSMOND

Ordre du jour:

1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 14/02/2021,
2. Délibération sur les affectations de résultats,
3. Vote du compte de gestion (si reçu),
4. Vote du compte administratif,
5. Affectation des résultats,
6. Vote des taux,
7. Vote du budget primitif,
8. Délibération validant l'amortissement des frais engagés pour la carte communale,
9. Délibération autorisant Mme Le Maire à signer la convention 2020/2021 avec les communes de LACAVE et TAURIGNAN-CASTET relative au partage des frais d'équipement de l'agent communal.
10. Délibération pour l'amortissement des frais engagés pour réalisation de la carte communale,
11. Délibération pour le recrutement de la secrétaire de Mairie dans le cadre d'un contrat PEC (parcours emploi compétence),
11. Questions diverses.

Président : OSMOND Geneviève
Secrétaire : OSMOND Geneviève

Présents : Monsieur Serge BONNEFOY, Madame Marianne CHARLES, Monsieur François DEDIEU, Monsieur Jacques EMILE, Madame Geneviève OSMOND, Madame Emilie QUIDOT, Monsieur Jacques ROQUES, Monsieur Sayaphoum SAYAVONG

Excusés : Madame Anne-Luce CASAL

Représentés : Monsieur Romain MAESTRIPIERI par Monsieur Jacques EMILE,
Monsieur François VIDAL par Monsieur Jacques ROQUES

Délibérations du conseil:

Vote des taux impôts et taxes pour 2021 (DE 2021_016)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021, (Foncier Bâti et Foncier Non Bâti) afin d'élaborer le budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- les taux applicables en 2021 seront donc :

Taxe Foncière (Bâti) : 25.65 %
Taxe Foncière (Non Bâti) : 50.64 %

CREATION D'UN POSTE PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (DE 2021 018)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : secrétariat de Mairie
- Durée des contrats : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à signer la convention avec CAP EMPLOI, ainsi que le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : secrétariat de Mairie
- Durée du contrat : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC,

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Fait le : 13 avril 2021

À Cazavet

Transmis au Représentant de l'Etat,

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

Affectation des résultats (DE 2021 019)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 500 376.47

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	436 521.20
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	249 375.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	63 855.27
Résultat cumulé au 31/12/2020	500 376.47
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	500 376.47
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	78 577.12
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	421 799.39
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à CAZAVET, les jour, mois et an que dessus.

Compte de gestion (DE 2021 020)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de OSMOND Geneviève

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CAZAVET, les jour, mois et an que dessus.

Compte administratif 2020 (DE 2021 021)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de OSMOND Geneviève

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par OSMOND Geneviève après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	24011.34			436521.20	24011.34	436521.20
Opérations exercice	59 022.31	15 629.53	128 267.90	192 123.17	187 290.21	207 752.70
Total	83033.65	15 629.53	128 267.90	628644.37	211301.55	644273.90
Résultat de clôture	43392.78			63855.27		20436.49
Restes à réaliser	52 216.00	41 043.00			52 216.00	41 043.00
Total cumulé	95608.78	41 043.00		63855.27	52 216.00	42926.51
Résultat définitif	43392.78			63855.27		20462.49

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CAZAVET, les jour, mois et an que dessus.

Vote des taux impôts et taxes pour 2021 (DE 2021 022)

Annule et remplace la délibération DE_2021_016

Madame le Maire expose : le vote des taux cette année se fait dans le cadre de la réforme fiscale avec nationalisation de la taxe d'habitation sur les résidences principales appelée à disparaître d'ici 2023. Cette perte de ressources pour la commune, est compensée par le tranfert du taux de TFPB départemental aux communes.

Nous avons donc à voter le taux de la TFB et TFNB.

Taux constant proposé : - TFB : 25.65 %

- TFMB : 50.64 %

Le produit attendu à taux constant est de 33113 €, soit en augmentation notable par rapport à 2020 ce, sans augmentation .

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- les taux ne seront pas augmentés en 2021 et seront donc :

Taxe Foncière (Bâti) : 25.65 %
Taxe Foncière (Non Bâti) : 50.64 %

Vote du budget 2021 (DE 2021 023)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif 2021 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	601336.00€	601336.00€
Section d'Investissement	444075.00€	444075.00€
TOTAL	1045411.00€	1045411.00€

Convention 2020-2021 avec les communes de Lacave et de Taurignan-Castet (DE 2021 024)

L'agent technique communal chargé de l'entretien de la voirie, espaces verts et bâtiments communaux est titulaire sur la commune de Lacave et sur les communes de Cazavet et Taurignan-Castet. Il effectue au total, 35h par semaine, réparties respectivement comme suit :

Lacave : 10.5 h
Taurignan-Castet : 7h
Cazavet : 17.50 h

La commune de Lacave a avancé depuis juillet 2020 les dépenses pour l'achat d'un téléphone portable 99.90 € et de son abonnement mensuel de 11.99 €.

En accord avec les autres communes, il faudra envisager l'achat de vêtements et de protections de travail.

Madame le Maire propose au conseil municipal, la mutualisation des frais avec les communes liées à cet agent.

Ces remboursements seront proratisés, en fonction des heures de travail de l'agent qu'il effectue sur chaque collectivité : Lacave : 10.5/35; Taurignan-Castet : 7/35 et Cazavet : 17.5/35.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de mandater Madame le Maire pour établir les conventions pour le remboursement des frais cités ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, ont signés le registre les membres présents.